

**DELIBERATION DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 613-1 et L. 712-6-1,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, et notamment ses articles 6 et 14,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **002/2025/FVE**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 septembre 2025

Sujet : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux au titre de l'année universitaire 2025-2026 (vague 2)

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux,

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire décide d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux suivants pour l'année universitaire 2025-2026 :

| FDSE |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Règlement Général des Examens▪ Licence Administration Economique et Sociale▪ Licence de Droit▪ Licence Economie Gestion▪ Mineures PASS▪ Tremplin Administration Economique et Sociale – Droit - Economie Gestion▪ Licence Professionnelle Comptable Taxateur d'Etudes Notariales▪ Licence Professionnelle Métiers du Droit de l'Immobilier▪ Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : Chargé de Clientèle▪ MCCC des Masters 1▪ MCCC des Masters 2 |
| FST |
| <ul style="list-style-type: none">▪ MCC Générales FST |
| DU : |
| <ul style="list-style-type: none">▪ DU Animateur Numérique et Multimédia (ANM)▪ DU e-Tourisme▪ DU Energies renouvelables |
| DEUST et Licences générales : |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Licence 2 et 3 Génie Civil▪ DEUST 1 et 2 Webmaster et métiers de l'Internet▪ Licence 1-2-3 Sciences et Technologies▪ Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Parcours accompagné – Rythme progressif▪ Licence 2 et 3 Chimie▪ Licence 2 et 3 Physique-Chimie▪ Licence 2 et 3 Informatique▪ Licence 2 et 3 Mathématiques▪ Licence 2 et 3 Physique |

- Licence 1-2-3 STAPS et DEUST 1 et 2 Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (AGAPSC)
- Licence 1-2-3 Sciences de la Vie et de la Terre

Tremplins :

- Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Chimie Mathématiques Physique (SEA-CMP)
- Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Mathématiques Physique Informatique (SEA-MIP)
- Licence 1 Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

Licences Professionnelles :

- LP Audit et Génétique en Elevage (AGE)
- LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques (GAPP) – Parcours Tourisme et Réseaux / Parcours Formation d'adultes
- LP Métiers du BTP - Inspecteur Ouvrages d'Art (IOA)
- LP Métiers des Energies renouvelables (MER)
- LP 1-2-3 Métier de l'Informatique – Application web (MI-AW)
- LP Métier de l'Informatique – Conduite de projets (MI-CP)
- LP Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt (MRNF) - Aménagement arboré et forestier
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau (DARE)
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Maintenance des Usines et des Réseaux d'Eau (MURE)
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Traitement des Eaux (TE)
- LP Tourisme et Loisirs sportifs

Masters :

- Master 1 et 2 Sciences de l'Eau
- Master 1 et 2 Sciences et Génie des Matériaux
- Master 1 et 2 Biologie Santé
- Master 1 et 2 Chimie
- Master 1 et 2 Génie Civil
- Master 1 et 2 Informatique
- Master 1 et 2 Mathématiques et Applications
- Master 1 et 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique
- Master 1 et 2 STAPS – Management du Sport

IAE

- Règlement des études
- DU Management d'équipe & Leadership (MEL)
- DU Transformation numérique, entrepreneuriat & intrapreneuriat (TNEI)
- DU Parcours Management (PM)
- DU Gestion et aide à la résolution des conflits dans les Établissements de Santé, Médicosociaux et Sociaux (GARC)
- DU Hôtellerie Restauration en Milieu Médicalisé (HRMM)
- DU Ingénierie dans le secteur social et médico-social (parcours IFCS) (ISSMS IFCS)
- DU Ingénierie dans le secteur social et médico-social (ISSMS)
- DU Évaluateur et Auditeur Qualité des systèmes et des organisations dans le secteur santé et social et secteurs connexes (EA)
- DU Management & Développement Personnel en Entreprise (MDPE)
- DU Management de l'Innovation (MI)

IFMK APSAH

- Règlement et dispositions générales
- 1^{er} cycle d'études – Semestre 1
- 1^{er} cycle d'études – Semestre 2
- 1^{er} cycle d'études – Semestre 3
- 1^{er} cycle d'études – Semestre 4
- 2^{ème} cycle d'études – Semestre 5
- 2^{ème} cycle d'études – Semestre 6
- 2^{ème} cycle d'études – Semestre 7
- 2^{ème} cycle d'études – Semestre 8
- Année Spécifique - Semestre 1
- Année Spécifique - Semestre 2

| |
|--|
| IFMK CROIX-ROUGE |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement des études 2024-2025 ▪ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences |
| INSPE |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ DU Formation de Formateurs |
| MEEF Mention 1^{er} degré : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours Professeur des écoles – Guéret : Master 1 et 2 ▪ Parcours Professeur des écoles – Limoges : Master 1 et 2 ▪ Parcours Professeur des écoles – Tulle : Master 1 et 2 ▪ iMEEF FST L2 ▪ iMEEF FLSH-FDSE L2 ▪ iMEEF FST L3 ▪ iMEEF FLSH-FDSE L3 |
| IPAG |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Licence d'administration publique – Classe prépa Talents |
| IUT |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préambule des MCCC Générales ▪ DU Préparation aux Formations Scientifiques et Technologiques (PFST) ▪ DU Préparation Linguistique, Universitaire et Scientifique (PLUS) ▪ DU Études Technologiques Internationales (DUETI) ▪ Licence Professionnelle Métiers du BTP : Travaux Publics - Détection et Géoréférencement de Réseaux (DGR) ▪ Licence Professionnelle Métiers du BTP : Bâtiment et Construction – Diagnostic, Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine (DMRP) |
| Pôle tertiaire : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ BUT Carrières Sociales (CS) ▪ BUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Brive (GEA) ▪ BUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Limoges (GEA) ▪ BUT Techniques de Commercialisation (TC) |
| Pôle numérique : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ BUT Informatique (INFO) ▪ BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) |
| Pôle industriel : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ BUT Génie Biologique (GB) ▪ BUT Génie Civil Construction Durable (GCCD) ▪ BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) ▪ BUT Génie Industriel et Maintenance (GIM) ▪ BUT Génie Mécanique et Productique (GMP) ▪ BUT Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) ▪ BUT Mesures Physiques (MP) |
| SANTE - MEDECINE - PHARMACIE |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement des études DEUST 1 Préparateur/Technicien en Pharmacie ▪ Règlement des études DEUST 2 Préparateur/Technicien en Pharmacie ▪ Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée - DE IPA ▪ Règlement des études Master 1 mention Biologie-Santé filière Santé – Annexe 1 Parcours Initiation à la recherche ▪ Règlement des études Master 1 mention Biologie-Santé filière Santé – Annexe 2 Parcours Recherche ▪ Règlement des études Master 1 mention Biologie-Santé filière Santé – Annexe 4 Parcours Double cursus Sciences Santé ▪ Règlement concernant la valorisation du parcours de formation ▪ Enseignements disponibles au titre de la valorisation du parcours ▪ Règlement des stages cliniques et gardes – 2^{ème} cycle des études médicales ▪ Annexe 1 – Terrains de stage DFASM 1 et 2 |

- Annexe 2 – Terrains de stage DFASM 3
- Annexe 3 – Terrains de stage hors CHU
- Annexe 4 – Stages hospitaliers à l'étranger

Ecole de sages-femmes :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2^{ème} année
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3^{ème} année – étudiants soumis au programme de 2011
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3^{ème} année – étudiants soumis au programme de 2024
- Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 4^{ème} année
- Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 5^{ème} année
- Règlement sur le régime intérieur de l'école de sages-femmes – programmes 2011 et 2013
- Règlement sur le régime intérieur de l'école de sages-femmes suite à l'arrêté du 3 juillet 2024

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 16 septembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.

Transmis au Service régional académique enseignement supérieur (SRA-ES) le 17 septembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges